



## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 17 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour

NOR: DEVK1529615A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

Arrête:

## Article 1er

L'annexe de l'arrêté du 12 juillet 2010 susvisée est modifiée comme suit:

Une ligne est insérée après l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire du service contrôle budgétaire et comptable ministériel, conformément au tableau annexé au présent arrêté, à effet du 1er juin 2015.

## Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation : La directrice des ressources humaines, C. AVEZARD





## ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2015

NOM du service	LIBELLÉ service	CATEGORIE A		CATÉGORIE B		CATÉGORIE C		TOTAL par service	
Direction des pêches mari- times et de l'aquaculture	DPMA	Emplois	Points	Emplois	Points	Emplois	Points	Emplois	Points
		1	30	0	0	0	0	1	30